

Mesures agri-environnementales et climatiques 2016

Les 8 projets agro-environnementaux gersois de 2015 sont reconduits pour 2016 avec un ajustement des mesures et l'élargissement de certains territoires, suite à une actualisation validée par la Région fin 2015. Il s'agit pour ces zones de la dernière année de contractualisation possible dans des mesures agri-environnementales et climatiques. Ces mesures répondent aux enjeux Natura 2000 et zones humides.

L'ADASEA du GERS a pris part à l'élaboration d'un nouveau projet agro-environnemental pour 2016-2017 : Le

bassin versant de l'Hesteil mis en place vis-à-vis de l'enjeu lié à l'érosion.

Les 9 territoires concernés (voir carte) :

- Bas-Armagnac
- Territoires prioritaires CATZH (Cellule d'Assistance Technique Zones Humides)
- Sites Natura 2000 des Etangs de l'Armagnac, de la Gélise et Midou-Ludon
- Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou (Natura 2000)
- Vallée et Coteaux de la Lauze (Site Natura 2000 et zone d'influence)
- Vallées de l'Arrats et de la Gi-

mone (prairies inondables)

- Zone humide Prioritaire de l'Isle-Jourdain
- Vallée de l'Adour (Natura 2000 et espace de mobilité)
- Coteaux Gers Astarac :
- Zones humides des bassins versants de l'Arçon, de l'Auloue, du Sousson Aval et du Gers amont (extension en 2016)
- Plantes messicoles
- Bassin versant de l'Hesteil

Des réunions d'informations MAEC ont été organisées sur chaque territoire fin mars-début avril.

Pour toute information, contacter :

- Anne Perrot, Institution Adour, Tél : 05 62 08 35 95, pour la Vallée de l'Adour
- ADASEA du GERS, Tél : 05 62 61 79 50, pour les autres territoires
- Site internet Natura 2000 Gers : <http://n2000.gers.fr>

